

Bilan de la saison futsal 2017/2018
Ploufragan le 28 juin 2018

Clubs présents :

ASC ST BRIEUC SOURDS, STADE BRIOCHIN, ST BUGAN-LOUDEAC FC, USA PAIMPOL-PLOUEZEC, LAMBALLE FC, PST FUTSAL PLELO, FUTSAL CLUB BARNABEEN, 100 % COLLEGUE FUTSAL ST BRIEUC, PLESSALA FUTSAL, US PLOUGUERNEVEL, CS MERDRIGNAC, ST CARREUC FUTSAL, GAZELEC SP ST BRIEUC, CF PLEDRAN.

Clubs absents : ST BRIEUC FUTSAL, LANRODEC BLEIZ FUTSAL, PLANCOËT ARGUENON FC.

Arbitre présent : Jean Luc BLEVIN.

Membres de la CD DAP présents : Mme Nathalie FAUBERT, Mrs Daniel LEFEVRE, Alain LALLART, Jean Paul COURCOUX.

Présence en fin de réunion de Mr Rémy FEMENIA, Président du District de Football.

En début de réunion, Jean Paul COURCOUX, Président de la commission départementale développement animation des pratiques, souhaite la bienvenue aux clubs présents et plus particulièrement aux représentants des nouveaux clubs :

Futsal Barnabéen, Lamballe FC, Stade Briochin. Nous pouvons également citer Plessala Futsal qui devient un nouveau club spécifique futsal.

Championnat R1 :

Champion de Bretagne TA Rennes qui suite aux barrages accède à la D2.

Sont rétrogradés : AC Carhaix et St Brieuc Futsal. Loudéac St Bugan termine 4ème et le CS Merdrignac 6ème.

Barrages d'accession R1 :

1^{er} TA Rennes 2

2ème Ploeren US

3ème Stade Brestois 29

4ème PST Futsal Plélo

Du fait de la montée en D2, la TA Rennes 2 accède en R1 ainsi que Ploeren US et Stade Brestois 29.

Pas de changement pour la saison 2018/2019, une R1 à 10 équipes.

Matches le jeudi et vendredi entre 19H et 21H30 maximum. Les matches peuvent également se jouer le samedi entre 19H et 21H30. Les matches devront être programmés en début de saison.

A noter que le chrono électronique est obligatoire. A défaut le club pourra se voir sanctionné comme en cas de non utilisation de la FMI.

Championnat D1 :

Pst Futsal Plélo champion devant CF Plédran.

Relégués en D2 : US Plessala et St Briec Futsal 2.

Pour la saison 2018/2019 nous aurons donc en principe 10 clubs en D1. L'équipe championne sera proposée pour disputer les barrages d'accession à la R1 et les équipes classées 9ème et 10ème seront reléguées en D2.

L'utilisation de la FMI est obligatoire sous peine de sanctions financières.

Championnat D2 :

St Carreuc Futsal, champion devant St Briec Futsal 3, accède à la D1 : St Carreuc Futsal

St Briec Futsal 3 ne pouvant pas accéder du fait que St Briec Futsal 1 redescend en D1.

Lanrodec Bleiz Futsal ne souhaitant pas accéder à la D1, il n'y aura donc qu'une seule accession. La FMI est obligatoire.

Pour la saison 2018/2019 nous aurons 12 ou 13 équipes en D2.

Suite à échanges avec les clubs concernés, il est décidé de créer 2 poules de 6 équipes en 1ère phase avec éventuellement une poule A composée de : St Briec Futsal 3, Lanrodec Bleiz Futsal 1, PST Futsal Plélo 2, 100 % Collègue St Briec 2, Gazélec St Briec Sports 2, Stade Briochin 1 et ASC Sourds St Briec 1.

Une poule B avec St Briec Futsal 2, St Carreuc Futsal 2, Futsal Barnabéen 1, Lamballe FC 1, Plancoët Arguenon Football Club 1, Plessala Futsal 1.

La 1ère phase se fera par match A/R. A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux 3èmes places de chaque poule se retrouveront en D2 et les 6 autres équipes se retrouveront en D3. En fin de saison les équipes classées 1ère et 2ème de D2 accéderont en D1. Les équipes classées 5ème et 6ème seront reléguées en D3.

Pour la D3 les équipes classées 1ère et 2ème accéderont à la D2.

Coupe départementale :

Loudéac St Bugar FC vainqueur de St Carreuc Futsal après prolongations.

Suite à échanges avec les clubs il est décidé qu'une seule équipe par club serait engagée pour cette compétition saison 2018/2019. Les 3 premiers tours se feront par poule de 3 équipes et ensuite par match à élimination directe à partir des 1/4 de finales.

Pour la saison 2018/2019, il sera demandé au Comité de Direction que les clubs finalistes soient équipés en maillots, shorts et chaussettes comme pour les autres finales départementales.

Règlement :

Un club qui dispose de 2 équipes peut composer ses équipes comme il l'entend dès l'instant où les 2 équipes jouent la même semaine :

Exemple :

Une équipe 2 joue le lundi soir, des joueurs ayant participé à la rencontre le lundi soir peuvent jouer en A le jeudi ou le vendredi suivant.

L'équipe 2 joue le jeudi soir, les joueurs ayant joué le jeudi ne peuvent pas jouer en 1 le vendredi soir (48H).

Lorsque l'équipe 1 ne joue pas et que l'équipe 2 joue, aucun des joueurs ayant disputé le dernier match en équipe 1 ne peut participer avec l'équipe 2.

Concernant les 5 dernières journées, 3 joueurs maximum ayant disputé plus de 10 matches en équipes supérieures sont autorisés à jouer en équipes inférieures.

Coupe nationale futsal :

Les engagements sont ouverts, le coût est de 15€. 11 équipes engagées pour la saison 2017/2018. Nous devons pouvoir faire mieux afin de bénéficier de 4 qualifiés pour les 1/32ème de finale.

Arbitrage :

Information pour les nouveaux clubs, il n'y a pas d'arbitre désigné sur les rencontres de championnat de D1 et D2, par contre un club peut solliciter la présence d'un arbitre, il suffit d'en faire la demande une semaine avant. Les frais de l'arbitre seront alors supportés par le club demandeur.

N'oubliez pas de prévoir un moyen de paiement pour les frais d'arbitrage, trop souvent cette saison des clubs notamment en coupe départementale sont partis sans régler les arbitres, ce n'est pas normal. La saison prochaine les arbitres devront être réglés avant les matches, comme en championnat. Si ce n'est pas le cas des sanctions contre les clubs réfractaires seront prises.

Pour la saison 2018/2019, et suite à l'intervention du Président FEMENIA, une nouvelle demande de prise en charge d'une partie des frais d'arbitrage sera faite au Comité de Direction du district.

Messagerie officielle club :

Il est rappelé aux clubs qu'une nouvelle messagerie club vient d'être mise en place, elle est plus performante. Il est demandé aux clubs de faire le nécessaire pour l'utiliser. Toutes les informations venant de la FFF, LBF et District arrivent sur cette messagerie. Les clubs doivent s'en servir pour toutes démarches administratives. Il est conseillé de la consulter au minimum 1 fois par semaine.

Intervention du Président de District : Rémy FEMENIA :

Suite à l'intervention du Président sur les clubs spécifiques futsal concernant leurs capacités financières, une discussion s'engage car il semblerait que les instances ne soient pas favorables à la création de ces clubs spécifiques. Les clubs spécifiques futsal demandent à être considérés comme les autres clubs. Ils font remarquer qu'il ne faut pas généraliser les problèmes rencontrés dans certaines Ligues et Districts. En district Côtes d'Armor, le futsal n'est pas impacté par les incidents dont sont confrontées certaines régions.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20H30.

Un pot offert par le district en clôture de cette réunion.

Le Président

Jean Paul COURCOUX